La Dépêche Meulsonne

Numéro 83 janvier 2018

INFORMATIONS MUNICIPALES

www.mairie-maron.fr

EDITORIAL

Le Conseil Municipal, les adjoints et moi-même, nous nous associons pour vous présenter ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux pour 2018. Vœux de bonne santé et vœux de réussite dans vos différentes entreprises personnelles, familiales ou collective.

En tant que maire, je voudrai saluer le travail des enseignantes de notre école, les ATSEMS qui les secondent à chaque instant et le personnel du syndicat intercommunal scolaire

Comme chaque année nous aurons les animations du comité des fêtes, les foulées Meulsonne et le feu d'artifice pour les festivités du 14 juillet et les nombreuses participations aux manifestations du village de son collectif préposé à la réalisation des repas chaud, merci à Michel HENRIET et à toute son équipe.

Je voudrais également remercier l'Association des Familles Rurales qui propose toujours la pratique de sport et bien d'autres activités. Merci donc à Bernard Mayer et aux membres de l'association.

J'adresse également mes vœux au personnel communal et à l'équipe municipale qui n'a pas ménagé ses efforts dans la gestion de la commune.

Pour ce qui est de notre village, la liste des souhaits est assez courte. Il faut redonner de la vie et de la vigueur à notre commune.
Effectivement, 2017 a été une année compliquée avec une baisse des dotations, des perspectives démographiques plutôt pessimistes et une incertitude quant aux rentrées fiscales, ce qui nous a amenés à renoncer à certains projets de notre mandat tel que le réaménagement de la rue de Flavigny et nous a obligés à nous poser nombre de questions pour notre village.

Sachant que ne rien faire et attendre n'apporterait pas de solution et n'amènerait qu'à une lente dégradation de l'ensemble de la commune, nous avons analysé de façon méthodique comment sortir de cette mauvaise passe et ce, sans assommer les habitants avec une hausse d'impôts qui ne permettrait probablement pas d'améliorer le cadre de vie des Meulsons.
Ainsi, nous avons décidé d'une réorientation de l'action municipale et accélérer le projet d'aménagement du quartier situé sur les terrains communaux situés autour de l'ancienne gare sur le secteur appelé les Bosquets.
Ce projet n'est pas nouveau, il n'est que la continuité de ce qui avait été initié lors de mandats précédents notamment en 2011 avec la validation du Plan Local d'Urbanisme qui avait identifié ce secteur comme zone à urbaniser.
Nous nous lançons donc dans un projet ambitieux et vertueux d'éco - quartier. Les objectifs seront notamment de contrer la baisse démographique par la création d'une cinquantaine de logements variés et de générer ainsi une rentrée d'argent permettant la réhabilitation de la place Charles De Gaulle et ainsi de valoriser un espace public de qualité.
En plus de ce projet, nous allons travailler sur la sécurité routière en expérimentant tout d'abord des aménagements visant à sécuriser la traversée du village. Des équipements provisoires seront ainsi mis en place afin de limiter la vitesse du village.

L'année 2018 va apporter d'autres changements pour les écoliers avec un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre. Je tiens cependant à remercier l'association Bélier Meulson pour l'énorme travail fourni pour permettre à tous les enfants de bénéficier de nombreuses activités.

L'année 2018 sera également placée sous le signe des festivités d'abord dans le cadre des commémorations du centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale. On célébrera entre autre le vendredi 18 mai la mémoire du héros franco-américain Raoul Lufbery, mort à Maron rue de Toul le 19 mai 1918 en tentant de se dégager de son avion en feu.

Enfin, et ce sera ma conclusion, le Conseil Municipal et moi-même, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants. Soyez les bienvenus à Maron !

Très belle année 2018.

Le Maire,
Jean-Marie BUTIN

ETAT-CIVIL 2017

Naissances

- Aïnhoa Janine Josiane Jade COURRIER 07 janvier 2017 à NANCY
- Nathan Tony Peïo GELLY 28 avril 2017 à NANCY
- Ambre Elisabeth France DENISART 04 juillet 2017 à NANCY
- Tom STEFFEN 02 octobre 2017 à NANCY

Mariages

- BOYAT Jérémy Emmanuel et OSTER Amélie Désirée Marcelle 11 mars 2017
- VAUTHIER Benoît Alexandre Pierre et VIRION Gwenaëlle Sylvie Raymonde 8 avril 2017
- BARATEAU Thierry Jean André et SCHAPER Edith Ilse Noëlle 29 avril 2017

Décès

- Madame Germaine MOUGEOT 24 janvier 2017 à FLAVIGNY SUR MOSELLE
- Monsieur Michel Robert BLAISE 26 avril 2017 à MARON
- Madame Geneviève Simone Marie CLAUDE 24 juin 2017 à NANCY
- Monsieur Thierry Charles René VALENTIN 20 juillet 2017 à VANDOEUVRE LES NANCY
- Madame Colette Marie Irène FRANCOIS 12 septembre 2017 à NANCY

Nouveaux habitants

Rue de Nancy

- DUBOIS Romain et Virginie
- EDEINGER Christophe et Nadège

Rue de Toul

- LARDIN Séverine

Rue de Flavigny

- MEYER Jacques

Lieudit Marie Chanois

- CAMUS Cédric

Ruelle du Vergeron

- ROUNG Nicolas

Le grand retour de la cabine

Ou comment emprunter un livre devient aussi facile que passer un coup de fil!

Prochainement, une cabine téléphonique recyclée trouvera sa place au point central, elle sera installée pour servir de boîte à lire...

Une boîte à lire est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture.

En outre, elle offre une seconde vie aux livres et donne peut-être aux utilisateurs l'envie de se rendre à la bibliothèque.

C'est une initiative du collectif « La Bougerie», qui a trouvé l'accompagnement nécessaire auprès de la municipalité.

◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬

Comité des fêtes

Le comité des fêtes tiendra son assemblée générale le samedi 17 février 2018 à 18h00 à la salle polyvalente.

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Gestions diverses

Appel à candidature pour le renouvellement du comité des fêtes

Un buffet sera offert à toutes les personnes présentes qui nous ont aidés lors de nos manifestations.

Il serait souhaitable de prévenir M. HENRIET Michel de votre présence au 03 83 47 67 29

Le président,
Michel HENRIET

◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬ ◤◬

L'association SILZER-MEULSONNE tiendra son assemblée générale le samedi 17 février 2018 à 17h30 à la salle polyvalente.

FLEURISSEMENT 2018

En 2018, nous aurons 2 thèmes de fleurissement. Tout d'abord un avec les couleurs, en raison de la commémoration du centenaire de la mort du pilote franco-américain Raoul LUFBERY. Nous souhaitons que vous vous composiez vos massifs, pots et jardinières avec une préférence pour nos 3 couleurs nationales (bleu blanc et rouge) qui sont également celles des États Unis.

Ensuite, nous menons une idée commune avec Villey le sec et nous avons choisi de partager le thème des nichoirs. Vous pouvez donc vous amuser à fabriquer et intégrer un ou des nichoirs dans vos jardins et/ou sur vos balcons.

Pour mémoire, pour le concours des maisons fleuries organisé avec le village voisin, nous ajoutons des points aux maisons qui auront les 3 couleurs et également celles qui exposeront un nichoir.

De plus cette année pour le marché aux fleurs du 8 mai à Villey le sec, nous aurons un concours du plus beau nichoir.

Nous recherchons des personnes du village qui souhaiteraient prendre part au jury pour le concours des maisons fleuries.et/ou pour la fabrication de nichoirs de toutes sortes pour les massifs communaux. Faites-vous connaître en mairie ou auprès d'un élu.

En vous remerciant de participer à l'embellissement du village, je vous souhaite un vent d'enthousiasme, des *pensées* de milles couleurs, une année sans *soucis* et pas d'*impatiens*, les beaux jours vont revenir.

Bonne année 2018

Jean-François DRUET
Conseiller Municipal

Calendrier de collecte 2018

Informations pratiques

Encombrants

Un service gratuit de collecte des encombrants à domicile est réservé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

3 collectes par an uniquement (en mars, en juin et en octobre)
Merci de vous inscrire au 03 54 95 62 41
Clôture du planning à la fin du mois précédent la collecte !

Nous vous débarrassons de tout objet volumineux non toxique (ameublement, literie, gros appareils ménagers, équipements de loisirs…).

Les matériaux de construction et les épaves de véhicules ne sont pas collectés.

Déchetterie

Horaires 2018 — La déchetterie est fermée les jours fériés et les dimanches de Pâques et de Pentecôte

Toute l'année

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	8h00 12h00	Fermé	Fermé	Fermé	8h00 12h00	9h00 12h00	9h00 13h00
Après-midi	13h30 18h30	Fermé	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	Fermé

Parc d'industrie Moselle Rive Gauche - Rue Pierre-Emile Martin 54850 Messein

Trop de déchets ?

C'est possible de les réduire grâce à des gestes simples : achats de produits réutilisables, location, réparation, stop-pub, cuisine des restes… Plus d'infos auprès du service prévention des déchets de la CCMM : 03 83 26 45 00 ou contact@cc-mosellemadon.fr

Informations :
Service déchets Moselle et Madon
Tél. 03 54 95 62 41 / www.cc-mosellemadon.fr

Calendrier de collecte 2018

Ordures ménagères et emballages recyclables

Ordures ménagères

Poubelles noires collectées 1 fois par semaine
Bac à sortir la veille après 19h

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Bainville-sur-Madon Frolois Maizières Marthemont Méréville Pierreville Thélod Viterne Xeuilley	Neuves-Maisons Maron	Chaligny Chavigny Pont-Saint-Vincent Sexey-aux-Forges	Flavigny-sur-Moselle Messein Pulligny Richardménil

Emballages recyclables

Sacs jaunes collectés 1 vendredi sur 2

Chaligny, Chavigny, Maron, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Sexey-aux-Forges	Bainville-sur-Madon, Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maizières, Marthemont, Méréville, Messein, Pierreville, Pulligny, Richardménil, Thélod, Viterne, Xeuilley
12 et 26 janvier	05 et 19 janvier
09 et 23 février	02 et 16 février
09 et 23 mars	02, 16 et 30 mars
06 et 20 avril	13 et 27 avril
04 et 18 mai	11 et 25 mai
01, 15 et 29 juin	08 et 22 juin
13 et 27 juillet	06 et 20 juillet
10 et 24 août	03, 17 et 31 août
07 et 21 septembre	14 et 28 septembre
05 et 19 octobre	12 et 26 octobre
02, 16 et 30 novembre	09 et 23 novembre
14 et 28 décembre	07 et 21 décembre
11 et 25 janvier 2019	04 et 18 janvier 2019

Pas de collecte les jours fériés.
Si jour férié lundi, mardi, mercredi ou jeudi > rattrapage le jour suivant.
Si jour férié vendredi > rattrapage le lundi suivant.

Les Rendez-vous de l'AFR

Le Conseil d'Administration vous souhaite à tous une belle année 2018 !

– vendredi 02 février : Assemblée Générale

Salle polyvalente à 18h30

L'Assemblée Générale, c'est :

- l'occasion de revenir sur les actions menées en 2017 et de vous présenter celles programmées pour 2018.
- l'occasion pour vous de découvrir notre fonctionnement et **peut être de rejoindre le conseil d'administration.**
- un moment convivial d'échange.

Adhérents ou non, venez nombreux nous rencontrer.

– dimanche18 février : Bourse aux jouets

Salle polyvalente, de 9h à 17h

– jeudi 1er et 8 mars : Atelier Cekeltri ou l'Art de la récup

Bibliothèque, « La Bougerie » de 18h à 20h.

– samedi 24 mars : Troc-livres

Bibliothèque, « La Bougerie »de 10h à 16h.

– mercredi 1er mai : Marché artisanal

Place de la Gare de 10h à 17h

Environ 60 exposants différents seront présents.

- Créations verrier au chalumeau,
- Feutrine en polaire,
- munster et tomme fermiers, etc…

– samedi 16 juin : Fêtes des activités

Salle polyvalente à partir de 10h

PS : La « Bougerie » est ouverte tous les samedis matin de 10h à 12h pour le **prêt de livres**.
S'y déroulent aussi des ateliers couture, des ateliers de conversation en Anglais dans une démarche « Service d'échange local », ouvert à tous les projets, à tous ceux qui souhaitent partager une idée, un savoir-faire, une envie. Pour en savoir plus, poussez la porte !

Retrouvez toutes les informations sur :
http://mairie-maron.fr/Associations/AssociationFamillesRuralesMaron

La rénovation énergétique : un soutien renforcé sur le territoire !

Depuis le label Territoire à énergie positive obtenu avec le Pays Terres de Lorraine, les 4 communautés de communes Moselle et Madon, Terres Touloises, Pays de Colombey et du Sud Toulois et Pays du Saintois disposent d'un appui financier de conseils renforcés pour les travaux de rénovation énergétique.

Les aides financières certificat économie d'énergie. Territoire à énergie positive et pour la croissance verte

En complément des aides mobilisées par chaque intercommunalité, l'appui du pays Terres de Lorraine a permis de valoriser des fonds CEE TEPCV pour soutenir les projets des propriétaires privés visant à une rénovation bâtiment à basse consommation globale ou par étape, de préférence avec des matériaux isolants biosourcés, avec un montant de 2000 €/ dossier.
A noter que les critères permettent à tout habitant, **sans conditions de ressources**, d'y accéder, à condition de **ne pas avoir valorisé les CEE par d'autres moyens** et si les **travaux sont réalisés et facturés avant la fin de l'année 2018**. Cette aide peut souvent se cumuler avec l'aide rénovation thermique décrite ci-dessous.

Votre communauté de communes dispose également d'autres aides:

- Opération d'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, adaptation senior et au handicap, lutte contre les logements dégradés ou indignes…) selon conditions de ressources.
- Aide rénovation thermique accessible à tous avec gain énergétique à atteindre, variable selon les ressources.

L'accompagnement technique et les conseils

Le service **Renov'Energie** vise à massifier et simplifier les travaux de qualité pour une rénovation énergétique performante (rénovation BBC globale ou BBC compatible)

Renov'Energie accompagne les habitants **gratuitement** tout au long du projet et propose un **suivi personnalisé** par un **technicien qualifié**. Ce dernier est mis à votre disposition pour aider à **définir un projet adéquat à votre habitation**, déchiffrer les **devis**, choisir les **matériaux** adaptés à votre bâti et orienter vers des **entreprises qualifiées**. Il effectue une visite à domicile, réalise un **bilan thermique** et vous aide à prioriser vos travaux.
Cet accompagnement vous permettra de penser votre projet de **manière globale** sur les questions techniques, financières et juridiques et de réaliser une rénovation réussie et de qualité.

Ce service d'une qualité renforcée sur les projets d'amélioration énergétique d'envergure s'articule et vient compléter l'accompagnement apporté par les services habitat des intercommunalités et l'information des Espaces Info Energie.

Les étapes de chaque dossier

Visite à domicile par un technicien qualifié qui réalise gratuitement un bilan du logement

Conseils techniques pour l'élaboration du projet

Analyse des devis des entreprises et aide à la décision

Appui administratif dans la recherche de financements et dans le montage des dossiers

Les conseils pour s'engager dans les travaux en toute sécurité

Toutes les conditions étant réunies pour s'engager dès maintenant dans des travaux, il convient de donner les premiers conseils :

- Réaliser plusieurs devis
- Ne signer aucun devis avant l'échange avec un technicien
- Attendre l'autorisation des financeurs avant de commencer les travaux

ATTENTION / VIGILANCE :

Au moment de cette communication, il est constaté une pratique de démarchage intense d'entreprises, souvent pour les combles à 1€. Or les conditions légales seraient trop peu respectées : aucun délai de rétractation, devis mal renseigné et surtout mauvaise pose des isolants générant des risques (incendie, électriques, ponts thermiques,…) et la perte de toute autre aide.

Avant tout engagement, appeler l'un des 3 services contacts neutres et gratuits listés ci-contre.

Les contacts à votre disposition pour vous aider sur vos projets :

Sophia AOUINE, technicienne habitat CCMM : saouine@cc-mosellemadon.fr / tél : 03 83 26 45 00

Aurélie RETOURNAT WITZ, technicienne rénov'énergie : aretournat-witz-tdlu@cc-mosellemadon.fr / tél : 07 50 12 59 00

Eric DROUILLY et Charlie KERIEL de l'EIE : mail : ouest54@eie-lorraine.fr / tél : 03 83 64 98 04

+ infos sur: www.cc-mosellemadon.fr rubrique cadre de vie / habitat

Au mois de décembre
à l'école maternelle de MARON

<u>Jeudi 7 décembre</u> Saint Nicolas est venu rendre visite aux élèves. Après avoir chanté quelques chansons et lui avoir donné des dessins, Saint Nicolas a distribué les friandises à tous les enfants très sages de l'école !

<u>Vendredi 16 décembre</u> a eu lieu le goûter de Noël de l'école maternelle. Les parents d'élèves se sont investis pour décorer l'école, préparer l'exposition des objets fabriqués par les enfants et aider au bon déroulement de cette petite fête.

Jeux de cour

Durant le mois d'août, quelques enseignantes, leurs conjoints et enfants ont poursuivi la mise en place de jeux colorés dans la cour de l'école élémentaire pour le plus grand bonheur des enfants qui ont eu le plaisir de découvrir la palette de nouveaux jeux à la rentrée.

Chacun peut donc s'amuser selon son désir ou en suivant les règles créées par les élèves de CM1/CM2 dans leur projet de coopération.

Les enfants ont joyeusement investi la cour. Voici quelques exemples :

Jeu du morpion →

Les chenilles des calculs ←

La palette de nombres →

← Les 4 coins

La marelle molle →

← La palette des lettres

L'équilibre pieds-mains →

Projet vélo

Tout au long de cette année scolaire, les élèves de CE2/CM1/CM2 participent à un projet vélo en partenariat avec les animateurs sport de la CCMM.

En septembre octobre, avec Jean-Yves et Vincent, les enseignantes et parents, nous avons donc travaillé à la bonne maîtrise du vélo sur des parcours en cour de récréation puis à la bonne maîtrise des règles de sécurité routière. Nous avons ensuite expérimenté cela sur un petit parcours dans et aux abords du village pour enfin passer à un parcours plus grand nous menant sur le grand tour route/piste cyclable / étangs de Chaligny / Maron.

Bravo à nos courageux cyclistes !

Reprise du projet au retour du temps clément… au printemps.

Merci aux parents accompagnateurs agréés sans qui tout cela ne serait pas possible.

Semaine du goût

A l’occasion de la semaine du goût, les classes de CP/CE1 et CE2/CM1 ont partagé leurs victuailles. Qui dit semaine du goût dit : amusons-nous !

Chaque enfant a ramené quelque chose à faire goûter à ses camarades. Ça pique, c'est délicieux, sucré, salé, amer, acide, original, bizarre, écœurant...

Toutes ces découvertes n'auront laissé personne indifférent.

Merci à tous pour la riche participation et les sensations gustatives nouvelles.

Visite chez un artisan chocolatier avant les fêtes de fin d'année !

A l'occasion de la semaine du goût, les classes de CP/CE1 et CE2/CM1 avaient programmé une sortie dans une chocolaterie. Avec l'arrivée des fêtes de fin d'année, il était de bon ton de faire connaissance avec cet artisanat. Le mardi 12 décembre, nous nous sommes donc rendus à la chocolaterie Batt de Nancy afin d'assister à la fabrication de chocolat, bergamotes, macarons et autres délicatesses plus délicieuses à déguster encore.

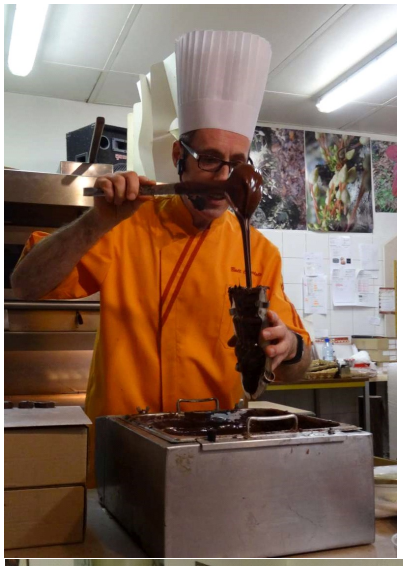

Tout le monde est très attentif, ébahi et admiratif face au savoir-faire et aux explications de l'artisan.

Le chocolatier artisan a tout fabriqué devant nous et nous a expliqué les principes et techniques de fabrication sans oublier les ingrédients et secrets... Nous avons eu la chance de goûter tout ce qui a été fabriqué devant nous. Quel régal ! Nos papilles ont frétillé, nos 5 sens sont restés en éveil durant l'heure et demie que cela a duré ! Un art que chacun a pu apprécier à sa juste valeur.

Lectures offertes

Les classes de CP/CE1 et CE2/CM1 se retrouvent avec plaisir tous les mardis après-midi afin de partager des lectures. Donner le goût de lire, l'envie, découvrir des thèmes variés, séries, albums, auteurs…. Partager ses coups de cœur, oser, …. Lire, c'est rêver les yeux ouverts, voyager, partir, découvrir…

Ce jour-là, Hannah lit et montre les illustrations.

Tous sont attentifs.

Il faut parfois lutter contre sa timidité pour offrir une lecture à une cinquantaine d'enfants tout ouïes.

Cela motive même des enfants de CE1 qui osent se lancer. Et même quelques CP…

Du pain et un bourg sain

Je suppose que vous êtes au courant mais depuis quelques semaines, la Com-Com peut s'enorgueillir d'avoir un nouveau supermarché sur son territoire. Pas un spécial bébés de moins de 3 mois, pas un de distribution de croquettes pour chien, pas un de vente de durites toutes marques. Non. Un qui vend du pain. Ouah ! Quel bonheur ! Du pain ! Un supermarché qui vend du pain et tous les gâteaux qui vont avec d'ailleurs. C'est tellement bien, un magasin qui va casser les tarifs et les salaires. Et comme un seul homme, on irait là-bas. Sauf que, au bout d'un temps certain, on finirait par constater que le dernier commerce de Maron finirait par disparaître. Un commerce de proximité, c'est un peu un lieu de partage. On n'y achète pas que son pain. Sans vouloir vous gratter le bulbe avec Durkheim, ce type qui avait introduit la sociologie en France – et qui est mort en 1917, donc vous êtes pardonnés si vous avez oublié jusqu'à son nom - parlait volontiers d'anomie, un mal correspondant à la dissolution du lien social.
Un petit commerce sert aussi à cela : un endroit de partage, de commérages, de dialogue.
Bien sûr, ceux qui partent bosser le matin n'y restent pas des heures et n'en prennent que l'essentiel, à savoir du pain frais et pourquoi pas les viennoiseries qui vont avec. Mais pouvoir trouver son pain sans prendre sa voiture, c'est un luxe à préserver. A la sortie de l'école, combien de gamins y font un détour pour dévaliser le rayon des bonbecs ? C'est les petits plaisirs de tous les jours et qu'on voudrait voir perdurer. On aura l'air malin, le jour où on sera obligé de prendre une bagnole le dimanche matin pour trouver un morceau de pain.

Pour rester dans le domaine du pain, vous avez peut-être entendu parler de ce couple de paysans alsaciens établis dans l'Allier qui vient de vendre leur exploitation de 1 700 hectares. Jusque là, rien d'anormal. Pour les lecteurs peu habitués comme moi-même d'ailleurs aux mesures agricoles, 1 700 hectares, c'est en gros 1 700 terrains de foot. Sans les tribunes. Ca commence à faire ! Rien à redire à cela, sauf que… Sauf qu'ils ont réussi à vendre 3 fois le prix du marché. Et qui est l'heureux et nouveau propriétaire ? Un milliardaire chinois tout simplement. D'ailleurs, ce n'est pas la première vente de ce genre qui a eu lieu. Là où le bât blesse, c'est que le rôle de la SAFER a été détourné. La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a été créée dans les années 60 pour préserver les exploitations agricoles et le maintien des exploitants agricoles ou forestiers. A chaque vente d'exploitation agricole, elle peut exercer un droit de préemption. Dans le cas de nos Alsaciens, elle n'a été mise au courant qu'après vente. Pour éviter d'être obligé de l'informer, il suffit de ne pas vendre la totalité du domaine mais seulement 99%.
99% de 1700 hectares, ça reste correct !
C'est comme ça que des terres disparaissent. Je vous laisse calculer le rendement de cette terre et le nombre de semi-remorques qu'il faudra pour descendre ce blé vers la Méditerranée puis vers Pékin.
Par ailleurs, la loi Potier – du nom du Député que vous connaissez – et qui a entre autre comme objet, de lutter contre l'accaparement des terres agricoles, s'est vue retoquer par une soixantaine de députés parmi lesquels on trouve quelques têtes connues comme Ch. Jacob, B. Accoyer, G. Carrez, E. Ciotti, B. Debré, P. Devedjan, D. Douillet, P. Ollier ou MJ. Zimmermann. Pas vraiment de violents mélanchonnistes. Tous des héritiers de Chirac, l'ami des paysans. Alors pourquoi ces députés amis des paysans ont-ils contesté l'article 3 de la loi Potier ? Les dispositions de l'article 3 portaient atteinte au droit de propriété et à la liberté d'entreprendre. Certes, la liberté d'entreprendre est un droit à préserver. Et alors, les paysans, quand ils plantent du blé ou des patates, ils ne sont pas entrain d'entreprendre ?

Post-scriptum sans rapport : L'autre jour, je voulais de la ciboulette. Une envie de ciboulette, ça peut vous prendre comme ça ! Au rayon frais, 120 € le kg pour quelques brins emballés sous blister. Ils sont devenus fous ? Me suis alors dirigé vers le rayon des produits déshydratés. Et là, les bras m'en sont tombés : 425 € le kg ! Si votre gamin fait du trafic derrière le collège, il faut vite lui dire de dévaliser le jardin de la grand-mère ! C'est moins risqué et tout autant lucratif !

Rémi Maniette
Conseiller Municipal

Offre d’emploi d’agent technique territorial

Un poste d’agent technique polyvalent 35 heures est à pouvoir à la mairie de Maron à compter du 01/03/2018

Mission principale : entretenir et valoriser les espaces publics et les bâtiments communaux.

Pour tenir ce poste il est important d’avoir :

Un BEP ou un CAP en lien avec les activités et les caractéristiques du poste.

Etre Titulaire du permis de conduire B.

Avoir une expérience dans le domaine de l’entretien de bâtiment et d‘espaces verts.

Etre capable d’autonomie et de bon sens dans le travail.

De savoir-faire :

Réaliser l’entretien de la voirie communale.

Entretenir et mettre en valeur les espaces verts et naturels sur la commune.

Réaliser les petits travaux de maintenance.

Réaliser l’entretien courant du matériel, des outils et engins.

Et être capable de :

Respecter les consignes de sécurité et d’environnement, gérer les déchets produits sur site.

Travailler, partager et échanger avec l’équipe et rendre compte aux élus.

Détecter les dysfonctionnements, les dégradations, les interventions urgentes.

Renseigner les documents de suivi d’activités

Vous souhaitez postuler, adressez votre courrier comprenant lettre de motivation et curriculum vitae,

à l’adresse suivante :

Monsieur Jean-Marie BUTIN

Maire de Maron

Réf offre 01/18

Place Charles de Gaulle

54230 MARON

PROJET DES BOSQUETS

Le projet de mandat de l'équipe municipale était le réaménagement de la rue de Flavigny depuis le carrefour jusqu'à la ruelle du Treffot. Les dotations d'état se sont réduites considérablement depuis 2014, rendant ce projet irréalisable pour les finances de Maron aux conditions économiques actuelles. Sachant que ne rien faire n'apporterait pas de solution.

De plus, tous les habitants constatent qu'il est urgent de refaire la place Charles de Gaulle. Comment faire sans augmenter l'imposition pour réaliser des investissements et en même temps empêcher la baisse démographique de notre village ?

La commune possède des terrains situés derrière la salle des fêtes des bosquets, ils sont constructibles depuis le Plan Local d'Urbanisme voté en 2011 consécutivement à une consultation publique.

Ces terrains aménagés pourraient à la fois permettre l'installation de nouvelles familles, le maintien de seniors sur la commune, le maintien de services et des commerces sur Maron, augmenter l'assiette fiscale d'imposition, aménager partiellement une friche industrielle. Ce qui sur du long terme peut s'écrire ainsi, création du quartier des bosquets amenant un gain de population d'environ 50 ménages, permettant la réfection de la place Charles de Gaulle, et qui redonnant dans le futur une capacité d'investissement à la commune.

Bien sûr cela engendre des interrogations légitimes pour chacun, voici les réponses aux questions qui nous ont été posées.

Economie :

- <u>Qui finance quoi ?</u>

Les termes de la concession d'aménagement seront relativement simples : la Commune apporte le terrain et en échange l'aménageur se charge des études, de l'aménagement du quartier (viabilisation, signalétique…) et de la rénovation de la place Charles de Gaulle, de la commercialisation des parcelles viabilisées. Le conseil municipal et le groupe de travail appelé « les Bosquets » retiendront un des projets d'aménageurs suite à une mise en concurrence.

Dès les travaux réceptionnés, les espaces publics seront rétrocédés aux Collectivités compétentes.

- <u>Estimation globale imputable à la Commune ?</u>

Le seul coût est un coût en nature : les terrains. Ils sont déjà propriété de la commune de Maron.

- <u>Charges relatives à l'entretien ?</u>

Le projet inclut la réfection de la place du village en diminuant les surfaces en enrobés imperméables. Les coûts d'entretien seront donc moindre sans oublier que refait à neuf cela représente un investissement durable dans le temps pour les contribuables que nous sommes.

Pour ce qui est de l'entretien des espaces verts par les employés communaux, cela correspond à des surfaces biens moindres que celles actuelles.

Néanmoins, nous sommes obligés de reconnaitre que des actions seront à prévoir en plus : déneigement d'une rue et entretien des sentiers qui seront remis en état.

- <u>Transfert des terrains de jeux et de pétanque sur les bords de Moselle</u>

Effectivement, à la suite d'exagérations des usagers et des plaintes de riverains, cela était une réflexion en cours et ce, sans même songer à la réalisation du quartier.

A ce stade le terrain multisports serait relocalisé vers les bords de Moselle, sauf arrangement avec SNCF réseau, cela n'est pas définitif nous sommes encore au début de ce projet.

Quant à l'aire de jeux pour enfants elle serait accolée au verger conservatoire.

- <u>Moins-value financière des maisons côté impair de la rue de Toul en raison du panorama</u>

Le fait d'être voisin d'un éco-quartier ne décote pas une maison (si elle est de qualité raisonnable). En revanche, comme nous vous l'avions précisé en réunion publique, ce qui peut faire dévaluer le prix d'une maison, c'est la baisse d'attractivité d'un village. Faute d'habitants le village peut perdre son périscolaire, puis son école, puis ses associations, ses services, ses commerces… là le village déclinerait et les prix des biens baisseraient sur l'ensemble de la commune.

Aujourd'hui, force est de constater que malgré des effectifs scolaires raisonnables, ce déclin a commencé ne serait-ce que par le vieillissement de la population et la diminution du nombre d'habitants par logement, les projections sont pessimistes sur l'avenir et le dynamisme de notre commune.

Risques éventuels : géotechnique, sondages

Nous avons bien compris au cours d'échanges lors la réunion publique du 5 octobre 2017, que le sujet de la géotechnique est quelque chose qui inquiète. Aussi, afin de vous écouter nous nous sommes rapprochés de l'EPFL qui réalisera une étude géotechnique, ainsi qu'une étude environnementale début 2018.

Si les études permettent l'aménagement, l'aménageur effectuera ce que l'on appelle un référé préventif, c'est-à-dire un constat de l'existant avant travaux.

Aussi, les entreprises de travaux employées dans le cadre de marchés publiques doivent être à jour notamment en termes d'assurances.

Risques écologiques et environnementaux

La faune et la flore

Nous avons déjà procédé à un diagnostic écologique, et dans le périmètre d'aménagement il ne ressort pas d'espèces « particulières » protégées.

Aussi l'aménagement prévu n'aura pas d'impact important sur la faune et la flore. Si un élément du projet devait avoir un impact sur l'environnement, la logique pour gérer ce problème serait : éviter si cela est possible, sinon réduire et en dernier recours compenser. Nous demanderons aussi au projet de conserver les continuités écologiques, tel que les passages animaliers.

La pollution lumineuse,

Ce projet est construit pour être un « quartier écologique » lui permettant d'avoir une gestion raisonnée de l'éclairage en le limitant par capteurs par exemple.

Les fumées de chauffage bois

A priori, le bois ne sera pas le système de chauffage privilégié. Si toutefois, une construction prévoit un système de chauffage au bois, il pourra être demandé une attente quant à la qualité du système (qui sera finalement moins nocif que les systèmes existants aujourd'hui dans 90% des cas). Ces installations seront neuves et conformes aux normes de 2018. Un des objectifs de ce quartier est d'être un éco-quartier le sujet chauffage et fumée sera donc particulièrement étudié.

Bruits liés à l'activité humaine

Le propre d'un village est de favoriser l'activité humaine. Certains reprendront Sartre et diront que « l'enfer c'est les autres », néanmoins en tant qu'élus, il ne nous est pas possible de concevoir des habitants comme une nuisance sonore.

En revanche, la période de travaux aura son lot de nuisances sonores.

L'accroissement de la circulation

Là non plus, cela n'est pas mesurable, car au sein du village, ces nouveaux habitants seront dans une position relativement centrale qui limitera les déplacements. Après comme beaucoup, ils partiront au travail le matin et reviendront le soir. Le déplacement automobile est en pleine évolution technologique, les véhicules sont de plus en plus silencieux et écologiques. Nous continuerons à encourager le covoiturage.

Voilà nous avons essayé de répondre le mieux possible aux interrogations de chacun. Certaines questions demeurent :

- Ce projet que nous appelons les Bosquets, quel nom donner à ce nouveau quartier ? Quel nom pour la nouvelle rue à créer ?
- Devons-nous faire revivre les liaisons internes du village, les cheminements piétons ?
- Avons-nous besoin de logements adaptés pour séniors ?
- Comment voyez-vous l'aménagement de la Place du Général de Gaulle ? Ses différentes fonctions, son rôle évènementiel, ses liens avec les équipements publics…

Vous pouvez le comprendre, ce n'est que le début d'un projet ambitieux pour la commune.

Xavier CLEMENT
Conseiller Municipal

Régie municipale—Télévision

Le 27 mars 2018, le réseau de télédistribution de la commune de Maron sera concerné par des modifications de fréquences de la TNT. Ces changements de fréquences s'inscrivent dans le cadre de décisions prises par le Premier Ministre afin de libérer des fréquences hertziennes actuellement utilisées par les services audiovisuels (au-delà de la bande des 700 MHz) vers les services de la téléphonie mobile à très haut débits(4G).
Le rendez-vous du 27 mars prochain constitue une opération technique importante qui se déroulera principalement dans la région Grand Est.

Cependant pour notre réseau vous n'aurez rien à faire cette fois ci ! Tout sera géré en tête de station par notre technicien chargé de la maintenance, monsieur VILLAUME. Une coupure de courte durée sera nécessaire pour réaliser la transition mais vous n'aurez pas à intervenir sur vos téléviseurs.

Pour tout problème ou question appelez le : 07 85 18 83 93

Le président de la Régie
Edmond Garbo

CCMM—Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La communauté de communes de Moselle et Madon souhaite faire évoluer sa taxe d'enlèvement des ordures.
Le choix se portera sur le nombre de levées de bac à l'année et non pas au poids. Appelée TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) elle a pour but d'inciter aux bons gestes pour la gestion des ordures et notamment inciter au tri sélectif, à faire son compost et réduire ses déchets.

La taxe est déterminée en fonction de la taille du bac (container) levé et aux nombres de levée annuelle par foyer. Un ramassage sera effectué chaque semaine, vous êtes libre de sortir ou pas votre container seules les levées sont comptabilisées. Chaque foyer paie une taxe de base augmentée de cette taxe à la levée.

Calendrier de déploiement

2018 : information aux habitants de la CCMM
2019 : dès le 1er Janvier mise en place effective de la TEOMI, qui entraîne la comptabilisation des levées
2020 : vers octobre imputation de la part incitative de la TEOMI.

Imprimé en Mairie de MARON ☎ 03.83.47.26.23 - Responsable de publication : Jean-Marie BUTIN
Comité de rédaction : Xavier CLEMENT - Jean-François DRUET
Rémi MANIETTE - Michel VINCK - Claude SAUNDERS -
Photos : Jean-Marie BUTIN - les écoles de MARON et SEXEY - Michel VINCK
Mise en page : Cécilia